

**DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 06 MARS 2021 A 09H30**

Le conseil municipal de la commune de PESLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur David COSTON, Maire.

**Présents** : BARBECOT Stéphanie, BRASSAC Jean-Pierre, COSTON David, DUMAS Véronique, PARISSE Annie, SOUPIROT Michèle.

**Absents représentés** : THOMAS Hervé par BARBECOT Stéphanie.

**Secrétaire de séance** : BARBECOT Stéphanie

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2020.**

Monsieur David COSTON ouvre la séance, et donne lecture du compte-rendu du Conseil municipal du samedi 12 DECEMBRE 2020 aux membres du Conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

✓ **APPROUVE** ce procès-verbal.

---

**DCM 2021-01                      Vote du Compte Administratif 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur David COSTON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur David COSTON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'EXERCICE	47 972,69 €	46 912,84 €	36 226,56 €	3 420,98 €
REPORTS 2019		67 304,16 €		21 169,79
<b>TOTAUX DE L'EXERCICE</b>	<b>47 972,69 €</b>	<b>114 217,00 €</b>	<b>36 226,56 €</b>	<b>24 590,77 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2020</b>	<b>66 244,31 €</b>		<b>- 11 635,79 €</b>	
<i>RESTES A REALISER 2020</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10 411,08 €</i>	<i>31 985,00 €</i>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2020</b>	<b>+ 66 244,31 €</b>		<b>+ 9 938,13 €</b>	

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

### **DCM 2021-02 Vote du Compte de Gestion 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur David COSTON, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

---

### **DCM 2021-03 Affectation du résultat Budget Communal 2020**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant le Compte Administratif ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'affectation du résultat du budget communal pour l'année 2020 :

#### **Reports 2019 pour Rappel :**

\* Excédent - 001 de la section d'investissement de : **21 169,79 €**

\* Excédent - 002 de la section de fonctionnement de : **67 304,16 €**

**Soldes d'exécution 2020 :**

- \* R 001 de la section d'investissement de : - **32 805,58 €**
- \* R 002 de la section de fonctionnement de : - **1 059,85 €**

**Restes à Réaliser 2020 :**

- \* Dépenses d'Investissement : **10 411,08 €**
- \* Recettes d'Investissement : **31 985,00 €**

**Résultat pour Budget Prévisionnel 2021 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **66 244,31 €**  
Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : **9 938,13 €**

*Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **APPROUVE** cette affectation du résultat du budget communal 2020.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

---

**DCM 2021-04            Vote des taxes 2021**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de voter les taxes pour 2021, et fait la proposition de ne pas appliquer d'augmentation et donc de rester sur les taux de 2020.

Soit pour rappel en 2020 :

- Taxe foncière (bâti) : 9,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 50,24 %

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au **transfert de la part départementale de TFB aux communes**, les modalités de vote des taux de FDL 2021 sont modifiées :

- taux TH : il n'est pas nécessaire de voter le taux, sa valeur étant figée jusqu'en 2022 inclus

- taux TFPB :

- il n'y a plus de taux départemental
- les communes votent leur taux par rapport à un **taux de référence** majoré de l'ex-taux départemental 2020 = taux communal 2020 + taux départemental 2020 de 20,48 :

Soit en 2021 pour la commune de Peslières :

- **Taxe foncière (bâti) : 29,48 %**

- **Taxe foncière (non bâti) : 50,24 %**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **APPROUVE** et **VOTE** les taxes pour 2021, avec les montants cités ci-dessus.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

---

**DCM 2021-05 Attribution des subventions communales aux associations  
pour 2021**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider des montants attribués pour les subventions communales aux diverses associations, pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les montants ci-dessous :

- ✓ Association « Culture et Loisirs » : **100 €**
- ✓ Association de « la Chasse » : **150 €**
- ✓ Association « La Tirelire » : **100 €**

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **ACCEPTE** que ces montants soient versés aux associations désignées ci-dessus.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

---

**DCM 2021-06 Frais de missions des élus pour 2021**

Monsieur le Maire expose qu'il y aurait lieu de décider d'un montant forfaitaire pour les frais de missions des élus qui se déplacent en réunion.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

**Réunions du SICTOM :**

Pour Madame BARBECOT Stéphanie :  
Montant 50 €.

**Réunions du SIEG :**

Pour Madame PARISSÉ Annie  
Montant 50 €

**Réunions de l'EPF SMAF :**

Pour Monsieur THOMAS Hervé

Montant 50 €

**Réunions du GAL (Agglo Pays d'Issoire) :**

Pour Madame DUMAS Véronique  
Montant 50 €

Cette dépense sera imputée sur le compte 6532 du budget 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **ACCEPTE** que ces montants soient versés aux personnes désignées ci-dessus.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

---

**DCM 2021-07                    Travaux d'investissement pour 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire au budget 2021 le montant des travaux estimatifs sur devis correspondant :

**Réfection du mur d'enceinte du cimetière :**

- ✓ **Entreprise « Issoire Façades »** pour un montant de **17 600,00 HT**  
soit **21 120,00€ TTC.**

**Voirie Communale :**

- ✓ **Entreprise « CYMARO »** pour un montant de **14 952,00 HT**  
soit **17 942,40 TTC.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **ACCEPTE** le choix des entreprises et les montants des travaux ci-dessus.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

---

**DCM 2021-08                    Entretien des espaces verts pour 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal pour le budget 2019, le devis de l'entreprise NOIRBUSSON, pour l'entretien des espaces verts de la commune.

- ✓ Devis D-2021-02-2 : Entretien : 2 100,00 € H.T.

- ✓ Devis D-2021-02-3 – Epareuse hiver du 1er octobre à fin février : 42,00 € H.T. de l'heure

✓ Devis D-2021-02-4 : Epareuse été du 1er mars au 30 septembre : 52,00 € H.T.  
de l'heure

✓ Devis D-2021-02-5 : Déneigement Lame Hiver 2021-2022 : 50,00€ H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

✓ **ACCEPTÉ** ces devis.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

---

**DCM 2021-09                      Vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la commune de Peslières,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

Article 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Peslières pour l'année 2021 présenté par son  
Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 185 345,01 Euros**  
**En dépenses à la somme de : 185 345,01 Euros**

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**  
**Dépenses**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	80 496,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 900,00
14	Atténuation de produits	1 600,00
65	Autres charges de gestion courante	18 070,60

66	Charges financières	500,00
67	Charges exceptionnelles	100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 691,40
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>114 358,00</b>

### Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	4 458,69
73	Impôts et taxes	19 900,00
74	Dotations et participations	23 700,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00
77	Produits exceptionnels	50,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	66 244,31
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>114 358,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

#### Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 700,00
21	Immobilisations corporelles avec restes à réaliser	49 611,08
23	Immobilisations en cours	1 459,06
041	Opérations patrimoniales	6 581,08
001	Solde d'exécution sect <sup>o</sup> d'investissement	11 635,79
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>70 987,01</b>

#### Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement avec restes à réaliser	58 014,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 700,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 691,40
041	Opérations patrimoniales	6 581,08
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>70 987,01</b>

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

### **DCM 2021-10**

### **Motion pour le maintien de la Trésorerie de Jumeaux**

Monsieur le Maire de la Commune de Peslières expose les faits suivants :

Dans un courrier du 05 novembre 2020, le Directeur Départemental des Finances Publiques, a annoncé la fermeture de la Trésorerie de JUMEAUX à compter du 1er septembre 2021.

La gestion financière et comptable de l'ensemble des communes dépendant de la Trésorerie de Jumeaux sera transférée à Issoire.

La Trésorerie de Jumeaux fournit à la population concernée, un service de proximité au quotidien.

Cette fermeture aura pour conséquences :

- L'éloignement d'un service de base, obligeant le contribuable à se déplacer toujours plus loin,
- La perte d'un service public majeur ;
- L'oubli des territoires ruraux
- Engorgement de la Trésorerie d'Issoire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, DESIREUX DE PRESERVER UN  
SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE**

- ✓ **DEMANDE** le maintien de la Trésorerie de JUMEAUX en tant que site de proximité financé par l'Etat.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

---

**DCM 2021-11                      Validation des nouveaux statuts de l'Agglo Pays d'Issoire**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-20, L5211-17, et L5216-5 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1er janvier 2020 ;

**VU** la délibération n°2020/06/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 relative à la révision des statuts ;

**VU** le projet de statuts notifié par l'Agglo Pays d'Issoire figurant en annexe à la délibération susvisée ;

**OUI** l'exposé du rapporteur,

**CONSIDÉRANT** le projet de statuts notifié par l'Agglo Pays d'Issoire » figurant en annexe à la délibération susvisée ;

**CONSIDÉRANT** le délai de trois mois dont dispose la commune pour se prononcer sur cette révision statutaire à compter de la date de notification, à savoir le 22 décembre 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**DÉCIDE** d'approuver la modification statutaire adoptée par l'Agglo Pays d'Issoire le 17 décembre 2020 ;

**DÉCIDE** d'approuver les nouveaux statuts de l'Agglo Pays d'Issoire tels que joints en annexe à la présente délibération ;



**DEMANDE** à Madame la Préfète du Département du Puy-de-Dôme de prendre acte de cette décision et, en la présence de la majorité qualifiée requise des communes membres, de modifier en conséquence les statuts la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » par arrêté.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 10 mars 2021  
et publication ou notification du 10 mars 2021.*

---

**DCM 2021-12                    **Approbation du rapport définitif 2020 de la CLECT****

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération Agglo du Pays d'Issoire (API) au 1er janvier 2017 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant le périmètre des charges transférées au 1er janvier 2020, résultant des nouveaux statuts communautaires, arrêté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;

Vu le rapport définitif de la CLETC d'API du 17 décembre 2020 ;

Le Conseil Municipal réuni en séance publique,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

- Valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 17.12.2020, statuant sur le poids des charges transférées au 1er janvier 2020, rapport joint en annexe à la présente ;
- Prend acte de la notification de cette décision à Monsieur le Président d'API.

---

**DCM 2021-13                    **Décision Modificative n°1****

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y lieu de faire une décision modificative pour mouvements de crédits sur le budget communal en investissement dépenses comme suit :

***INVESTISSEMENT DEPENSES :***

Compte 21311 OP 012020 - (Trx salle polyvalente) :        +    5 000 €

Compte 21578 – (matériel et outillage de voirie) :                -    5 000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

✓ **ACCEPTE** la décision modificative n° 1, pour virement de crédits tel que présentée ci-dessus.

**Questions diverses :**

- Mme SOUPIROT souhaite démissionner du Conseil pour raisons personnelles

**TABLE DES DELIBERATIONS**

*Numéros des délibérations prises au cours de la séance du 06 MARS 2021 :  
De DCM 2021-01 à DCM 2020-12*

DCM 2021-01	Vote du Compte Administratif 2020
DCM 2021-02	Vote du Compte de Gestion 2020
DCM 2021-03	Affectation du résultat Budget Communal 2020
DCM 2021-04	Vote des taux 2021
DCM 2021-05	Attribution des subventions communales aux associations pour 2021
DCM 2021-06	Frais de missions des élus pour 2021
DCM 2021-07	Travaux d'investissement pour 2021
DCM 2021-08	Entretien des espaces verts pour 2021
DCM 2021-09	Vote du Budget Primitif 2021
DCM 2021-10	Motion pour le maintien de la Trésorerie de Jumeaux
DCM 2021-11	Validation des nouveaux statuts de l'Agglo Pays d'Issoire
DCM 2021-12	Approbation du rapport définitif 2020 de la CLECT
DCM 2021-13	Décision Modificative n°1

**TABLEAU DES SIGNATURES**

COSTON	David	Maire	
BARBECOT	Stéphanie	Conseiller	
BRASSAC	Jean-Pierre	Conseiller	

DUMAS	Véronique	Conseiller	
PARISSE	Annie	Conseiller	
SOUPIROT	Michèle	Conseiller	
THOMAS	Hervé	Conseiller	Absent représenté par BARBECOT Stéphanie